

Direction générale

Caen, le 7 octobre 2020

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la prolongation de l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les ERP du département de l'Eure

Le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, permet aux préfets de prendre des mesures de prévention contre la propagation du covid-19.

Le département de l'Eure est inscrit en zone de circulation active du virus par le décret n° 2020-1153 du 19 septembre 2020.

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus circule activement dans ce département.

Du 1 au 6 octobre, le taux d'incidence sur 7 jours glissants du département de l'Eure est de 64.8 cas pour 100 000 habitants. Il est supérieur au seuil d'alerte de 50 cas pour 100 000 habitants.

Le taux de positivité est supérieur au seuil d'attention (5%) avec 8.95% pour le département.

Le nombre de personnes hospitalisées poursuit l'augmentation observée depuis deux semaines, au 6 octobre, 261 personnes étaient hospitalisées, dont 51 personnes en réanimation.

Les services de réanimation du département sont saturés avec un taux d'occupation de 112%.

À ce jour, 5 clusters sont toujours en cours d'investigation dans le département de l'Eure.

Le renforcement de l'ensemble des gestes barrières est indispensable pour contrôler la circulation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables.

Considérant que la nature et les conditions d'organisation des rassemblements festifs et familiaux organisés dans des établissements recevant public sont de nature d'une part, à entraîner des brassages à forte densité de population étant donné que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblement peut être élevé, d'autre part, à ne pas garantir l'effectivité du respect des gestes barrières, l'agence régionale de santé donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral relatif à la prolongation de l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les ERP du département de l'Eure.

Le Directeur général,


Thomas DEROCHE